PROCÉDÉ D’ÉVALUATION DE DÉPART

Sous-critère 2.2 du label qualité • Permis B, boîte manuelle et boîte automatique

1. Objet et objectifs de l’évaluation

Avant l’inscription en formation, l’Auto-école Od’As réalise une évaluation de départ permettant d’apprécier les acquis, l’expérience éventuelle, les aptitudes et les besoins du candidat. L’objectif est de proposer un volume prévisionnel d’heures de conduite adapté à son profil. Cette estimation n’est ni un engagement sur un nombre définitif d’heures, ni une garantie de réussite à l’examen.

2. Modalités de réalisation

Public concerné	Candidats souhaitant suivre une formation au permis B en boîte manuelle ou automatique.
Moment	Avant la remise du devis et la signature du contrat de formation.
Durée	Environ une heure.
Lieu et déroulement	Dans un véhicule-école, sur un parcours adapté aux capacités du candidat, avec observation pratique.
Intervenant	Enseignant de la conduite titulaire d’une autorisation d’enseigner en cours de validité.
Support	Fiche numérique d’évaluation de départ Code Rousseau, complétée par l’enseignant.

3. Contenu de l’évaluation

L’enseignant recueille les renseignements utiles à l’évaluation et observe notamment les domaines suivants :

Domaine évalué	Éléments observés
Renseignements généraux	Informations personnelles utiles à la formation et éventuelles contraintes déclarées.
Expérience de conduite	Permis déjà obtenus, expériences antérieures et familiarité avec la conduite.
Connaissance du véhicule	Direction, boîte de vitesses, embrayage et freinage selon le véhicule évalué.
Attitude face à l’apprentissage et à la sécurité	Motivation, capacité à anticiper les difficultés et prise en compte de la sécurité.
Habiletés	Installation, démarrage, arrêt et manipulation du volant.

Domaine évalué	Éléments observés
Compréhension et mémoire	Compréhension des consignes, mémorisation et restitution des informations.
Perception	Trajectoire, observation, orientation, regard et prise d’informations.
Émotivité	Gestion du stress et réactions aux situations nouvelles.

4. Résultat et proposition de formation

À l’issue de l’évaluation, l’enseignant présente au candidat le résultat, les points forts, les difficultés éventuelles et le volume prévisionnel d’heures de conduite recommandé. Un devis détaillé est remis à l’élève, précisant les heures prévisionnelles et le coût de la formation.

5. Contrat, remise des exemplaires et traçabilité

Après l’évaluation et la remise du devis, le contrat de formation est signé. Il mentionne notamment le nom de l’enseignant ayant réalisé l’évaluation et son numéro d’autorisation d’enseigner, ainsi que le nombre d’heures convenu.

Une copie de la fiche d’évaluation de départ Code Rousseau est remise au candidat, accompagnée du devis détaillé. Après signature, un exemplaire du contrat lui est également remis. Un exemplaire de chacun de ces trois documents est conservé par l’Auto-école Od’As dans le dossier administratif et pédagogique de l’élève. Ensemble, ils assurent la traçabilité de l’évaluation de départ.

Le résultat de l’évaluation reste une estimation. Le volume de formation peut être adapté à la hausse ou à la baisse selon la progression, l’assiduité, la régularité et l’acquisition des compétences du REMC. Les heures supplémentaires éventuelles sont présentées et convenues selon le contrat et les tarifs applicables.

6. Distinction avec le suivi pédagogique

L’évaluation de départ sert à établir une estimation initiale. Elle se distingue des évaluations réalisées pendant la formation et des bilans pédagogiques relatifs aux compétences acquises. Les observations et la progression de l’élève sont suivies à l’aide des outils pédagogiques Code Rousseau.